

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-38 Tarifs des services
communaux**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 7 juillet 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 29
juin 2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois

Le trois

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme
EDY, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. FALLOT, M. FREZE, M.
LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAUTOT, M. PETEY, Mme RAFFIN, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme RUISSEAU (pouvoir à M. LABBACI), Mme PAILLET,
(pouvoir à Mme PETEY), Mme CANONNE (pouvoir à Mme GUILMAILLE), Mme RAHON
(pouvoir à Mme GAUTHIER), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M.
KIEFFER, M. BOURGON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur HEQUETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir
ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le Maire propose de faire évoluer les tarifs suivants, actuellement en vigueur depuis le 1^{er}
janvier 2016.

Objet	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2016	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2023	Vote du conseil municipal
Droit de Bibliothèque	Gratuit	Gratuit	Unanimité
Alambic municipal	35 € par jour	40 € par jour	Unanimité
Droit de place pour les forains centre bourg	15 € par jour	15 € par jour	Unanimité
Droit de place pour les marchands ambulants occasionnels	100 € par jour	110 € par jour	Unanimité
Droit de place pour les marchands ambulants régulier	10 € par jour	12 € par jour	Unanimité
Droit de place pour l'installation d'une terrasse	10 € m ² à l'année	15 € m ² à l'année	Unanimité

Droit de place – marché	2 € m linéaire par jour	2 € le m linéaire par jour	Unanimité
Tables et bancs pour acteurs privés (sauf associations thisiennes)		2 € la table et 1 € par banc	Unanimité
Prêt matériel communal aux associations / comités / écoles		Caution de 500 €	Unanimité

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la révision des tarifs communaux telle que présentée ci-dessus, à compter du 3 juillet 2023.

Thise, le 3 juillet 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT